



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2021**

N° : 2021-004
OBJET : Convention annuelle 2021 pour le programme de travail partenarial avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Date de la convocation : **Judi 4 février 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le onze du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis (à L'Ecole Supérieure d'Architecture de Lyon – 3 rue Maurice Audin – 69120 Vaulx-en-Velin)

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote : 57,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 8	en droits de vote : 32
	Votant·e·s : 25	en droits de vote : 89,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5 + 5,5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 2 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (<i>suppléant</i>)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1 + 5 + 3
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Chapuis à Mme Creuze
Mme Dehan à M. Athanaze
M. Gomez à M. Fischer
M. Goubet à M. Gaitet
Mme Goust à M. Athanaze
M. Ladouce à M. Gaitet
M. Quiniou à M. Vincent (Métropole de Lyon + Ville de Meyzieu)

Madame la Présidente expose,

L'Agence d'urbanisme de l'aire Métropolitaine lyonnaise a pour mission de réaliser et de suivre des programmes d'études. Ces études doivent permettre la définition de la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique, social, culturel en prenant en compte l'environnement dans une perspective de développement.

Le SYMALIM, par délibération du 15 octobre 2009, a adhéré à l'association et depuis, signe annuellement une convention de partenariat avec l'Agence d'urbanisme de Lyon.

La présente convention a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le montant de la subvention du SYMALIM pour la réalisation du programme partenarial d'activité de l'association sur l'exercice 2021.

Pour mémoire dans le cadre du Budget Primitif 2020 ont été inscrits la subvention de 50 000 € pour l'exécution du programme partenarial d'activités et la cotisation annuelle de 5 000 € qui permet l'accès à l'ensemble des travaux de l'Agence, prises sur les crédits du budget de Fonctionnement SYMALIM.

Les travaux de l'Agence, menés dans le cadre d'une démarche conjointe avec la Métropole de Lyon, portent en particulier sur l'élaboration d'un projet de territoire sur le canal de Jonage, l'accompagnement des réflexions sur la relance du contrat de restauration du Rhône (avec l'animation d'ateliers partenariaux) et la déclinaison de la stratégie Grand Parc 2030 au travers de multiples actions (présentation aux élus, assistance à l'élaboration de la programmation territoriale, ...)

L'année 2020 n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés en commun, notamment du fait des difficultés à mener les échanges nécessaires aux démarches d'étude. C'est pourquoi il est proposé pour 2021 un

montant supérieur au réalisé 2020 (20 000 €), avec l'inscription d'un montant de 33 750 €, vote des-a-
présent de façon à pouvoir garantir la continuité des actions.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la convention, dont le projet est ci-après annexé,
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021, en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE